



Retraité.e

Après INRAE, restez adassien, adassienne !

La retraite marque une nouvelle étape... mais certainement pas la fin de votre aventure avec l'ADAS INRAE. Continuez à profiter de l'association : ses services, ses activités et sa convivialité.

Comment rester adassien à votre départ à la retraite ?

C'est simple, suivez ces étapes :

- **Reprenez votre cotisation ADAS.**
Vous continuez ainsi à être membre.
- **Dites que vous êtes maintenant retraité.e.** C'est important pour mettre à jour votre dossier en envoyant un mail à adas-adhesions@inrae.fr.
- **Choisissez votre section locale**
Vous pouvez choisir n'importe quelle section, même si vous travailliez ailleurs avant.
- **Mettez à jour votre adresse mail** dans votre espace Mon compte ADAS. Cela vous permet de recevoir les informations et les actualités.

Mes droits changent-ils quand je deviens retraité.e ?

Bonne nouvelle : vos droits restent les mêmes

Vous pouvez toujours :

- **Participer à tous les événements** organisés par l'ADAS, au niveau local et au niveau national.
- **Recevoir des aides individuelles**, (aide pour une activité annuelle, pour un hébergement en cure,...)
- Réserver vos séjours **vacances comme avant.**

Vous trouvez toutes les informations détaillées sur le site national www.adas-inrae.fr et sur le site de votre Section Locale.

Les prêts retraité.es : une aide en cas de difficulté

Vous pouvez demander un prêt retraité si vous avez des difficultés d'argent, par exemple :

- un **problème de santé** (*appareillages, maladie, accident...*),
- un **événement familial difficile** (*situation imprévue qui coûte cher*)
- un **besoin pour votre logement** (*installation, achats de mobilier ou d'électroménager...*).

Pour rappel, la CNAP INRAE (commission national d'aides et des prêts) gère les prêts pour les actifs.

rubrique « Prestations »
> **« Prêts retraité »**



Et si la retraite était le bon moment pour vous engager dans l'ADAS-INRAE ?

Vous pouvez commencer ou continuer votre engagement bénévole dans l'ADAS.

Vous pouvez aider l'association de plusieurs façons :

- Devenir candidat au Conseil d'administration national.
- Devenir candidat au Conseil d'administration de votre section locale.
- Prendre en charge une activité locale (sport, culture, loisirs...).
- Proposer des sorties ou des ateliers dans votre section locale.
- Aider lors des événements locaux (accueil, organisation, logistique...).
- Partager votre expérience avec les autres adhérents.
- Donner un peu de votre temps, selon vos disponibilités.

L'ADAS-INRAE sera heureuse de vous accueillir comme bénévole.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de l'ADAS www.adas-inrae.fr